
Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

13 juin 2016
Français
Original : anglais

Quinzième Assemblée
Santiago, 28 novembre-2 décembre 2016
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux

Programme de travail provisoire

Document soumis par le Président

Dimanche 27 novembre

Journée complète de visite sur le terrain pour les chefs des délégations

Lundi 28 novembre

10 heures-11 h 30

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Bref messages lus par M^{me} Jody Williams, lauréate du prix Nobel de la paix, et représentante de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ou dont il est donné lecture en leur nom.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
6. Organisation des travaux.

11 h 30-13 heures

7. Séance consacrée au thème « À l'horizon 2025 ».

GE.16-09641 (F) 150616 160616



* 1 6 0 9 6 4 1 *

Merci de recycler



15 heures-18 heures

8. Échange de vues général¹.
9. Présentation informelle des demandes soumises en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite.

Mardi 29 novembre

10 heures-13 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
 - a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes.

15 heures-18 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
 - a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes (*suite*) ;
 - b) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5.

Mercredi 30 novembre

10 heures-13 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
 - b) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 (*suite*).

15 heures-16 h 30

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention : (*suite*)
 - c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance.

16 h 30-18 heures

11. Séance consacrée à la question du genre dans la lutte antimines.

Jeudi 1^{er} décembre

10 heures-13 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention : (*suite*)

¹ Compte tenu du volume de travail escompté à la quinzième Assemblée des États parties, les États parties et les observateurs sont invités à se garder de faire des déclarations générales et à donner plutôt des informations actualisées sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 10 de l'ordre du jour. En outre, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, présenter des exposés par écrit plutôt qu'oralement.

d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération ;

e) Destruction des stocks de mines antipersonnel.

15 heures-18 heures

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention : (*suite*)

f) Universalisation de la Convention ;

g) Appui à l'application ;

i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2017 ;

ii) Autres questions relatives à l'appui à l'application ;

h) Transparence et échange d'informations.

Vendredi 2 décembre

10 heures-12 heures

12. Séance consacrée à la coopération et aux partenariats.

12 heures-13 heures

13. Examen des demandes soumises en application de l'article 5.

14. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.

15. Examen des demandes soumises en application de l'article 8.

16. Dates, durée, lieu et présidence de la seizième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de la seizième Assemblée.

17. Questions diverses.

18. Examen et adoption du document final.

19. Clôture de la quinzième Assemblée des États parties.
